

DREAMNEX S.A.

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Capital social : 399.428,73 €
Siège Social : 496, avenue Francis Perrin - 13790 ROUSSET
N°INSEE 424 100 170 – N°SIRET 424 100 170 00036
RCS AIX EN PROVENCE B 424 100 170

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société DREAMNEX sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 21 décembre 2007 à 9 heures au siège social, 496, avenue Francis Perrin - 13790 ROUSSET, à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

- rapport du Conseil d'Administration sur le projet de fusion simplifiée par absorption par la société DREAMNEX de sa filiale à 100%, la société THINK MULTIMEDIA ;
- rapport du Commissaire aux Apports sur ledit projet de fusion-absorption ;
- approbation dudit projet de fusion-absorption;
- constatation de la réalisation de ladite fusion-absorption ;

- rapport du Conseil d'Administration sur le projet de fusion simplifiée par absorption par la société DREAMNEX de sa filiale à 100%, la société OPEN AXE ;
- rapport du Commissaire aux Apports sur ledit projet de fusion-absorption ;
- approbation dudit projet de fusion-absorption;
- constatation de la réalisation de ladite fusion-absorption ;

- questions diverses ;
- pouvoirs.

Informations**Participation et vote**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette Assemblée :

- les titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours au moins avant la date fixée pour cette Assemblée ;

- les titulaires d'actions au porteur devront, en respectant le même délai, justifier à la Société de l'immobilisation de celles-ci auprès de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte par la remise au siège social de la Société d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions inscrites dans ce compte jusqu'à la date de cette Assemblée.

La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance. Les actionnaires souhaitant utiliser la faculté de vote par procuration ou de vote par correspondance pourront en faire la demande à la Société à son siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, parvenue au plus tard cinq jours avant la date de l'Assemblée.

Le formulaire de vote par correspondance dûment rempli devra parvenir à la Société à son siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire de vote par procuration ou de vote par correspondance une attestation établie par l'intermédiaire habilité teneur de compte justifiant de l'immobilisation desdites actions.

L'actionnaire ayant voté par procuration ou par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Questions écrites

Tout actionnaire peut poser des questions écrites qu'il adresse à la Société à son siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, afin qu'il y soit répondu au cours de l'Assemblée, sous réserve qu'elles soient reçues au plus tard cinq jours avant la date de l'Assemblée.

Avis de réunion

Le présent avis de convocation fait suite à l'avis de réunion valant convocation publié au BALO du 16 novembre 2007.

Le Conseil d'Administration.